



REPUBLIQUE FRANCAISE

**Arrêté de voirie
portant réglementation de la circulation**

Réf : ARB123-2024

Le Maire d'Arbonne, Le Maire de Bidart, Le Maire d'Arcangues, Le Maire d'Ahetze, Le Maire de Biarritz, le Maire de Bassussarry,

- Vu le code de la route,
- Vu le code général des collectivités territoriales et ses articles L 2212-1 et suivants,
- Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation routière et les textes d'application,
- Vu la demande en date du 15/11/2024 par laquelle la société ENEDIS, représentée par M. HARAMBOURE Valery., sollicite une autorisation pour la livraison d'un poste de transformation Enedis par un grutier durant laquelle l'emprise de la grue occupera la totalité de la Voirie, entre 09h et 12h le 17 décembre 2024,
- Considérant qu'il y aura lieu de réglementer la circulation des véhicules légers et véhicules lourds pour permettre l'exécution des travaux,

ARRETE

Article 1 – Le 17 décembre, entre 09 heures et 12 heures, la circulation sera réglementée comme suit :

Sur la RD255, la circulation sera déviée, de la Route du Bourg à la Route de Saint-Pée, au croisement avec le chemin Humalaga. La déviation déroutera les véhicules suivant des itinéraires différenciés (poids lourds et les véhicules légers) tels que mentionnés dans le plan annexé au présent arrêté. Ces itinéraires traverseront les communes d'Arbonne, Bidart, Biarritz, Arcangues, Bassussarry et Ahetze.

Article 2 – la société ENEDIS sera responsable de la mise en place et du bon fonctionnement permanent du matériel nécessaire à la signalisation et à la sécurisation de cette déviation.

Article 3 – La brigade de Gendarmerie d'Ustaritz est chargée en ce qui la concerne, du contrôle et de l'exécution du présent arrêté.

Destinataires : ENEDIS, Département, Gendarmerie d'Ustaritz, Syndicat des Mobilités, Maires de Biarritz, d'Arcangues, de Bidart, d'Ahetze et de Bassussarry

Arbonne, le _____
Marie-José MIALOCQ
Maire d'ARBONNE

Bidart, le 25/11/24
Emmanuel ALZURI
Maire de BIDART

Arcangues, le 26/11/24
Scheverria
Maire d'ARCANGUES

Biarritz, le 03/12/2024
Maider AROSTEGUY
Maire de BIARRITZ

Ahetze, le 27/11/2024
Joël Di Fabio
Maire d'Ahetze

Bassussarry, le 04/12/2024
Michel LAHORGUE
Maire de BASSUSSARRY

BIARRITZ





Zone travaux

D255

ROUTE BARRÉE SAUF RIVERAINS

Rte de Saint-Pée

RUE BARRÉE

D255

Tellechéa andré

Rte de Saint-Pée

Chem. d'Hormalaga

LAFITTE

Rte de Saint-Pée

Rte de Saint-Pée

Panneaux information route barrée avec date et heure une semaine avant au niveau de la zone concernée. Réalisé par SIGNATURE

RUE BARRÉE

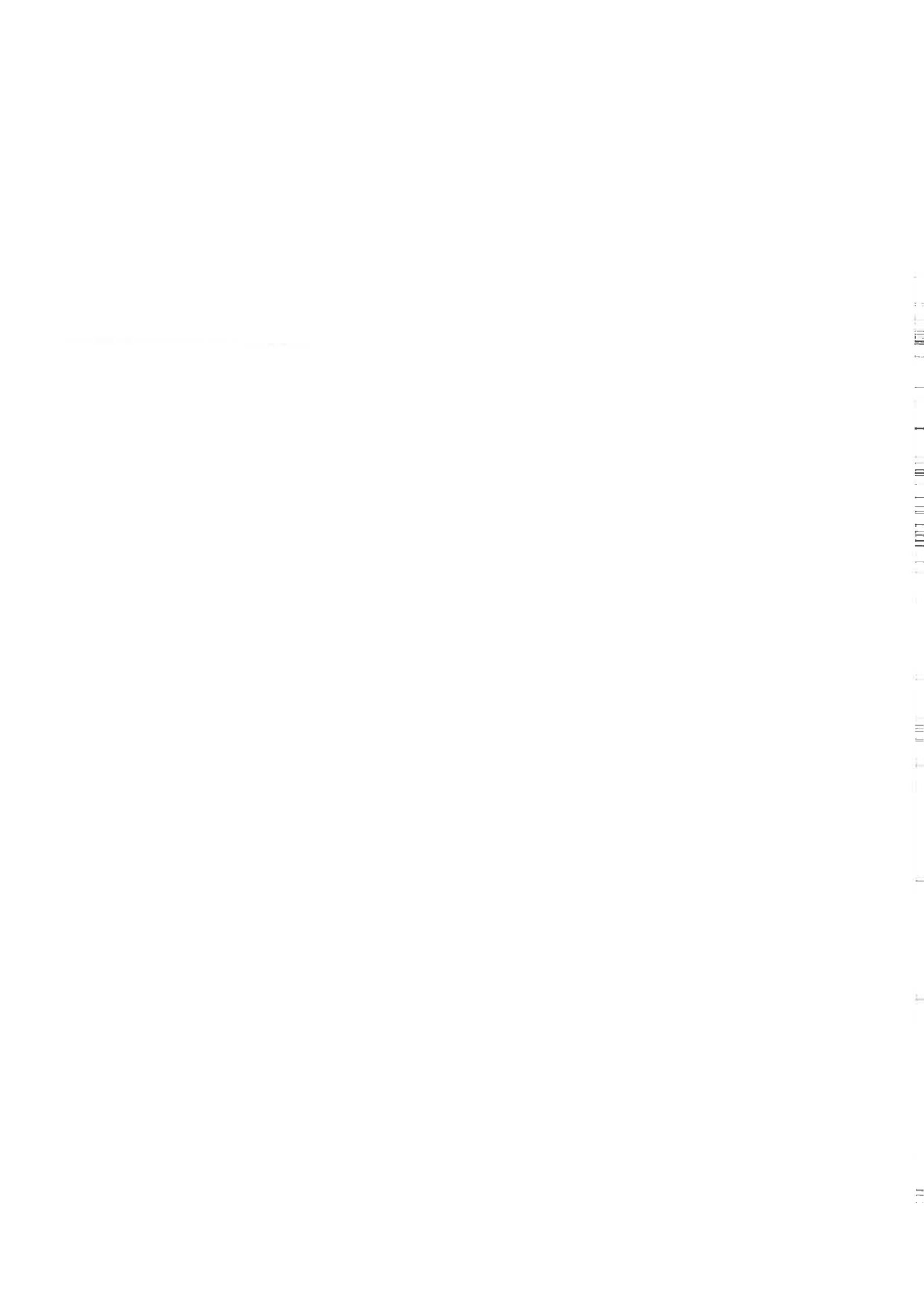
DEVIATION

D655

D255

Rte de Saint-Pée

Chem. de Benessia



Courrier Information riverains à distribuer dans les boîtes aux lettres pour les clients dans l'emprise de la zone travaux de part et d'autre des sens interdit. Réalisé par SIGNATURE

Plan de déviation
livraison Poste de transformation ENEDIS
le 17/12/2024 de 9H à 12H
 Déviation PL
 Déviation VL

Panneaux information route barrée avec date et heure une semaine avant au niveau de la zone concernée sur la zone chantier. Réalisé par SIGNATURE

